

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES
RESSOURCES NATURELLES

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES

N° 6034-2- 2432 /DRN/BIC

Nouméa, le 21 JUIN 2004

RECEPISSE

de déclaration d'une installation classée

Le Président de la province Sud,

soussigné, CERTIFIE avoir reçu à la date du 7 mai 2004, la déclaration de la société KUTO SERVICES concernant l'exploitation de la station service SHELL « 3 sapins » sise dans la zone de Kaa à proximité de la baie de Kuto et de l'anse de Kanuméra, au lieu-dit « Les 3 sapins » – commune de l'Ile des Pins.

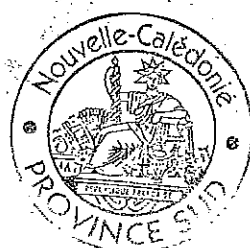
Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rub	Désignation	Capacités	Seuils	Rég	Soumis aux dispositions de
1432	Dépôt de liquides inflammables	Ceq = 9,8 m³	$5 < \text{Ceq (m}^3) \leq 100$	D	l'arrêté n° 86-137/CE du 25 juin 1986 l'arrêté n° 86-138/CE du 25 juin 1986
1434	Distribution de liquides inflammables	Ceq = 9 m³/h	$1 < \text{Ceq (m}^3/\text{h)} \leq 20$	D	l'arrêté n° 86-140/CE du 25 juin 1986
1412	Stockage de gaz inflammable liquéfié en réservoirs manufacturés	1,248 T	$1 < Q \text{ (T)} \leq 10$	D	l'arrêté n° 86-139/CE du 25 juin 1986
Rub : rubrique – Ceq : capacité équivalente – Q : quantité – Rég : régime de classement – D : déclaration					

Le gérant de la société KUTO SERVICES SARL est tenu de se conformer aux arrêtés sus mentionnés fixant les prescriptions générales applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 29 de la délibération modifiée n° 14 du 21 juin 1985 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Copie : - Mairie de l'Ile des Pins
- DRN / BIC
- IIC / DIMENC
- DDEFPE
- SHELL Pacifique



Pour le Président
et par délégation
le Secrétaire Général

(Signature)
Jean-Louis DUTEIS